



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Général - Compte Administratif 2020

Rapporteur : Jean-Paul VALIGNAT - Doyen

Rapport de présentation :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	5 741 018.84 €
Recettes d'investissement	4 183 219.08 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-1 557 799.76 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 2 287 295.45 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	227 970,65 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	194 165.91 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	5 418 115.48 €
Recettes de fonctionnement :	8 017 150.94 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	2 599 035.46 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	4 233 506.35 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jean-Paul Valignat, doyen de l'assemblée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du Budget Général 2020, tel que présenté ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Déchets - Compte Administratif 2020

Rapporteur : Jean-Paul VALIGNAT - Doyen

Rapport de présentation :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	107 863.12 €
Recettes d'investissement	159 100.36 €
Résultat d'investissement de l'exercice	51 237.24 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	150 443.26 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	8 216.63 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	3 240 752.76 €
Recettes de fonctionnement	3 277 745.83 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	36 993.07 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	68 061.19 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jean-Paul VALIGNAT, doyen de l'assemblée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du Budget Annexe Déchets 2020, tel que présenté ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe SPANC - Compte Administratif 2020

Rapporteur : Jean-Paul VALIGNAT - Doyen

Rapport de présentation :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	3 397.12 €
Résultat d'investissement de l'exercice	3 397.12 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	26 680.30 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	1 734.15 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	263 715.75 €
Recettes de fonctionnement	158 787.25 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-104 828.50 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	164 880.66 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jean-Paul VALIGNAT, doyen de l'assemblée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du Budget Annexe SPANC 2020, tel que présenté ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe Maison des Artisans - Compte Administratif 2020

Rapporteur : Jean-Paul VALIGNAT - Doyen

Rapport de présentation :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	92 979.01 €
Recettes d'investissement	91 416.38 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-1 562.63 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	-39 300.32 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	1 360.80 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	24 733.89 €
Recettes de fonctionnement	59 704.57 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	34 970.68 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	52 819.87 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jean-Paul VALIGNAT, doyen de l'assemblée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du Budget Annexe Maison des Artisans 2020, tel que présenté ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe Multi-Services Saint-Aubin - Compte Administratif 2020

Rapporteur : Jean-Paul VALIGNAT – Doyen

Rapport de présentation :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	268 798.85 €
Recettes d'investissement	259 469.07 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-9 329.78 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	-620.74 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	9 040.75 €
Recettes de fonctionnement	15 383.22 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	6 342.47 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	12 947.44 €

Projet de délibération

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jean-Paul VALIGNAT, doyen de l'assemblée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du Budget Annexe Multi-services Saint-Aubin 2020, tel que présenté ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe Multi-Services Brosville - Compte Administratif 2020

Rapporteur : Jean-Paul VALIGNAT - Doyen

Rapport de présentation :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	10 070.53 €
Recettes d'investissement	6 567.74 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-3 502.79 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	-9 818.53 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	252.00 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	5 926.86 €
Recettes de fonctionnement	14 552.21 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	8 625.35 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	28 137.72 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jean-Paul VALIGNAT, doyen de l'assemblée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du Budget Annexe Multi-services Brosville 2020, tel que présenté ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe Service Aide à domicile - Compte Administratif 2020

Rapporteur : Jean-Paul VALIGNAT - Doyen

Rapport de présentation :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	2 571.82 €
Résultat d'investissement de l'exercice	2 571.82 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	15 317.37 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	925 209.35 €
Recettes de fonctionnement	823 509.54 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-101 699.81 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	-126 068.51 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jean-Paul VALIGNAT, doyen de l'assemblée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du Budget Annexe Service Aide à Domicile 2020, tel que présenté ci-dessus.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Annexe Zone d'activités - Compte Administratif 2020

Rapporteur : Jean-Paul VALIGNAT - Doyen

Rapport de présentation :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	1 542.50 €
Recettes d'investissement	47 016.80 €
Résultat d'investissement de l'exercice	45 474.30 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	6 810.00 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	8 352.50 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	67 467.60 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	28 952.82 €
Recettes de fonctionnement	42 000.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	13 047.18 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	46143.06 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jean-Paul VALIGNAT, doyen de l'assemblée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du Budget Annexe Zones d'Activités 2020, tel que présenté ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2021

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget Autonome Office de Tourisme - Compte Administratif 2020

Rapporteur : Jean-Paul VALIGNAT - Doyen

Rapport de présentation :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	778.80 €
Recettes d'investissement	153 030.05 €
Résultat d'investissement de l'exercice	152 251.25 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	8 730.51 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	8 360.80 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	106 981.47 €
Recettes de fonctionnement	107 544.59 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	563.12 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	27 515.67 €

Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 mars 2021,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jean-Paul VALIGNAT, doyen de l'assemblée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif autonome Office de tourisme 2020, tel que présenté ci-dessus.